



Charte sous-traitance DOC LOGISTICS

En tant que transporteur affrété par la société DOC LOGISTICS, je m'engage à respecter les ENGAGEMENTS QUALITE / SECURITE suivants :

Sécurité

- *Respecter les réglementations en vigueur en ce qui concerne l'activité de transport et le code de la route, mais aussi la réglementation sociale européenne relative aux transports routiers (temps de travail, conduite, repos, ...).*
- *Respecter toute loi ou règlement mis en place par les pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne et dont l'application serait impérative au regard de l'activité du transporteur, Cette disposition s'appliquera en particulier et sans qu'elle en soit limitative à la lutte et le contrôle de l'immigration clandestine*
- *Assurer la maintenance des véhicules au regard de la réglementation et des préconisations constructeurs dans un souci de respect de l'environnement*
- *Respecter les exigences et contrôles réglementaires prévus par les autorités compétentes pour les véhicules (Mines, ...)*
- *S'assurer de la compétence professionnelle et de la qualification des conducteurs, répondant aux conditions ordinaires d'expérience et de prudence, et fournir un niveau de formation et de suivi permettant de garantir ces compétences ainsi que le bon comportement des conducteurs*
- *Fournir aux conducteurs tous les équipements de protection adaptés à l'activité et aux produits transportés*
- *Prévenir la consommation d'alcool et de produits stupéfiants chez les conducteurs*

Qualité de service

- *Respecter rigoureusement les consignes de sécurité sur les sites de chargement et de livraison pour diminuer le risque d'accident*
- *S'assurer d'un comportement et d'une présentation exemplaires chez nos clients*
- *Respecter les horaires de chargements et de livraisons*
- *Renvoyer sous huitaine les documents relatifs au transport afin d'assurer le suivi des marchandises*
- *Respecter la confidentialité des données d'exploitation et commerciales*
- *En cas d'incident ou d'accident, informer DOC LOGISTICS immédiatement*
- *Interdiction de sous-traitance absolue, cette prestation doit être réalisée à l'aide de votre propre matériel*
- *Mettre à disposition un véhicule propre et sec, équipé des éléments nécessaires à l'arrimage des marchandises*
- *Pour tout transport en véhicule bâché, l'utilisation de « bâchés armés » est obligatoire*
- *Transports en conteneur ou caisse mobile : cadenas obligatoire aux portes et numéros du conteneur ou de la caisse mobile sur la feuille de route*

Sécurité des marchandises transportées

- *Souscrire les polices d'assurances obligatoires ou nécessaires à l'exercice de la profession de transporteur routier de marchandise et communiquer tous les ans la copie des attestations d'assurance.*
- *Contrôler l'arrimage, le calage, et le chargement afin d'assurer la sécurité des autres usagers de la route et la bonne conservation des marchandises transportées*
- *Appliquer les règles de prévention adaptées au stationnement et si celui-ci est supérieur à 2 heures, utiliser un site sécurisé*

Marchandises spécifiques :

- *Pour les marchandises dites sensibles, le stationnement dans un endroit clos et gardienné est obligatoire, les systèmes de sécurité ou de fermeture des remorques et tracteurs doivent être mis en place.*